Image not found or type unknown

Suivi psychologique et medical pour mineur en suivi externalise

Par **Wagonlit**, le **19/12/2020** à **18:04**

Bonjour

Mon fils etait place dans un foyer socio educatif et je ne l avais chez moi que le week end suite a un gros conflit avec sa mere qui est atteinte d une alienation mentale severe.

Comme il deprimait a cause de cette situation le juge lui a accorde de vivre chez moi.

Mais en plus de la vie difficile et chaotique avec sa mere il a subi des maltraitances dans ce foyer qui n a ferme que tres recemment, leur manque de profesionnalisme etant enfin devoile au grand jour suite a jne video sur les reseaux sociaux et un viol d enfant par un autre dans ce meme foyer

Mon fils vit avec moi grace a la psychiatre qui le suivait mais j ai ete contacte par un centre medico psychologique qui tient a le voir chaque semaine quand il est arrive chez moi

Ainsi il voyait un educateur specialise et une psychologue regulierement.

Ceoendant dans ce cmp il y a un medecin tres autoritaire qui exige de voir mon fils et je ne suis pas d accord pour qu'il la voie. Il est contre aussi. Elle a meme parle de ld faire hospitalise alors qu il n a cree aucun souci et se plaint seulement d etre souvent enerve.

Ce medecin menace de faire un signalement. Etant donne qu elle fait partie de la structure selon elle je n ai pas le chox et suis oblige de lui faire voir mon fils

Le juge a precise que le suivi psychologique doit etre perrenise mais n a pas parle de suivi medical

Qu est ce que je risque si je refuse qu elle voit mon fils?

Ai je le droit de choisir un autre medecin si je suis oblige de le faire voir par un medecin specialise?

SIl refuse de la voir cela compte il?

Merci de votre reponse

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés